



**SI TOI AUSSI TU VEUX FAIRE ENTENDRE TA VOIX ET GAGNER SUR TES REVENDEICATIONS, POSE RAPIDEMENT TA D2I DU 2 AU 5 DÉCEMBRE SUR LE PRÉAVIS NUMÉRO : 221202 05 9 01 X
CODE PACIFIC : 26733**

1

POUR MON SALAIRE !

Je revendique que le code prime 24 soit porté à un minimum de 700€ mensuels avec la mise en place d'un système, similaire à celui de la Traction, de moyenne journalière à verser lors des congés ou absences rémunérées !

POUR MON DÉROULEMENT DE CARRIÈRE !

Je revendique un listing de notations spécifiques ASCT dans tous les établissements, et un parcours professionnel permettant d'accéder aux PR terminales de la classe 4 en fin de carrière (équivalent pour les contractuel-le-s).

2

3

POUR MON PARCOURS PROFESSIONNEL !

Je revendique la mise en place de mécanismes financiers spécifiques permettant de maintenir la rémunération en cas de souhait de parcours professionnels amenant à changer de filière et/ou de métiers !

POUR DES GARANTIES EN CAS D'INAPTITUDE !

Je revendique un traitement similaire à celui de la Traction concernant le maintien de la rémunération en cas d'inaptitude et de pouvoir travailler sur un train si je suis déclaré inapte lors de la VAS !

4

5

POUR UNE RECONNAISSANCE DE MON MÉTIER !

Je revendique, comme la traction, une direction des trains en charge de l'emploi, des notations, des parcours professionnels, de la mise en place des spécificités trains et d'un système de bonifications retraites dans toutes les activités !

LES 5 RÉPONSES DE LA DIRECTION !



RÉPONSE POUR MON SALAIRE !

La direction de la SA Voyageurs renvoie la question de la prime de travail vers la NAO groupe du 7 décembre et se refuse à donner une réponse chiffrée sur la revalorisation du code prime 24 et sur la mise en place d'un acompte pour tous les ASCT.

RÉPONSE POUR MON DÉROULEMENT DE CARRIÈRE !

La direction se refuse toujours à remettre en place un listing de notations spécifique ASCT. Même si elle annonce des contingents supplémentaires de PR et de Niveaux pour les notations 2023 suite aux créations des PR 16 et 21, elle ne répond pas à la revendication principale des ASCT. Si la direction s'engage à maintenir les pratiques concernant les taux de qualifications en régions et à être plus transparente, elle se refuse à réévaluer significativement ces pourcentages. Un passage de 24 à 25% de Qualif D sur le réseau trains est péniblement octroyé.



RÉPONSE POUR MON PARCOURS PROFESSIONNEL !

La direction s'engage à mieux formaliser et suivre les parcours professionnels en régions. Pour autant, vu l'autonomie destructrice de certains établissements, nous attendons de voir comment la direction envisage de tenir sa promesse. Pour Sud-Rail et la CFDT, chaque ASCT, peu importe l'activité pour laquelle il travaille, doit dérouler jusqu'à la PR terminale de la qualif D. Pour cela, la direction de Voyages doit stopper les embauches directes et contrats précaires.



Chaque ASCT doit pouvoir valoriser son parcours, quel que soit son activité, à l'ancienneté... La direction doit l'entendre et permettre ces parcours sans entrave ni conditions. Concernant l'activité Voyages, la direction s'engage à requalifier environ 150 agents de la qualif B vers la qualif C en 2 ans... Et pourquoi pas immédiatement ?

Pour les ASCT qui souhaiteraient changer de filière, la direction s'engage à mettre en place un dispositif qui permette à ceux qui le souhaitent de le faire sans trop y perdre, via un complément de rémunération au bout de 10 ans.

RÉPONSE POUR DES GARANTIES EN CAS D'INAPTITUDE !

L'entreprise s'engage à mettre en œuvre un dispositif similaire à celui de la traction concernant l'indemnisation en cas d'inaptitude définitive au bout de dix ans de service. A revoir les conditions de descente temporaires en privilégiant le « Apte à revoir » plutôt que le « inapte temporaire ». Engagement supplémentaire de faire accélérer les prises de rendez-vous chez les spécialistes pour les ASCT.



RÉPONSE POUR LA POUR UNE RECONNAISSANCE DU MÉTIER D'ASCT !

Création d'un référent régional ASCT en charge d'analyser, de quantifier et de proposer des solutions aux problèmes des ASCT mais aussi de suivre les parcours professionnels.

**INTÉGRATION
DE LA PRIME DE
TRAVAIL
DANS LE
TRAITEMENT !**

Dans le cadre des discussions sur la NAO, la direction propose d'intégrer une partie de la prime de travail dans le traitement. Soyons clair, cela ne modifiera pas le « en bas à droite » et ne coûte rien à l'entreprise.

De plus la mesure ne correspond pas à la revendication du collectif, soutenu par SUD Rail et la CFDT : le montant du code prime 24 doit atteindre 700 euros !

À SUIVRE !

MÊME SI LA DIRECTION A ACCEPTÉ DE SE METTRE AUTOUR DE LA TABLE, LE NIVEAU DES PROPOSITIONS N'EST PAS À LA HAUTEUR DES REVENDICATIONS ET DE LA MOBILISATION IMPORTANTE.



**Si toi aussi, tu veux faire entendre ta voix et gagner sur tes revendications,
pose rapidement ta D2I du 2 au 5 décembre sur le préavis:**

Numéro : 221202 05 9 01 X

Code pacific : 26733